meuse.fr



Structures pour les adultes

Une personne en situation de handicap peut être accueillie par divers établissements spécialisés en fonction de son âge et de son handicap. Pour vous informer et faire une demande d'intégration, la MDPH est votre interlocuteur.

Publié le 10 juillet 2020

Des solutions multiples d'hébergement adapté

Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés

Ces foyers d'hébergement sont des lieux de vie dédiés aux salariés d'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) dont le handicap ne permet pas une vie autonome.

L'accueil est y assuré en dehors du temps de travail.

Les foyers de vie ou occupationnels (FAS)

Ces foyers proposent un accueil permanent ou à la journée, pour des adultes handicapés qui ne peuvent pas avoir une activité professionnelle et qui ne nécessitent pas de soins constants.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Les FAM assurent l'accueil temporaire ou permanent d'adultes lourdement handicapés qui ne peuvent pas travailler.

Ils y bénéficient d'un soutien et d'un suivi médical, ainsi que d'une aide éducative favorisant l'acquisition d'autonomie.

Les Maisons d'Accueil Spécialisés (MAS)

Ces établissements reçoivent des adultes lourdement handicapés dont la dépendance nécessite à la fois une assistance pour les actes essentiels de la vie, une surveillance médicale et des soins constants.

L'accueil familial

.....

Alternative entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile, cette prise en charge implique la rémunération des familles d'accueil qui doivent être agréées par le Président du Département.

La personne accueillie est l'employeur de la famille : un contrat obligatoire précise les conditions financières et matérielles de l'accueil, dont la qualité est vérifiée par une enquête sociale.

VOS AIDES



CONTACT



Etablissement pour personne âgée ou personne handicapée MDPH



5 Espace Theuriet

